

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.024** Séance du **VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Date de la convocation : Mardi 19 mars 2024  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET  
Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

4 pouvoirs :

Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Olivier ALPSTEG à Véronique FENEUL

3 absents :

Mme PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

***Objet : Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées section C n° 1016, 1018, 1019, 1021, 1023, 1030, 1035, 1036, 1038 et 1041, appartenant à la commune de Vétraz-Monthoux***

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section C n° 1016, 1018, 1019, 1021, 1023, 1030, 1035, 1036, 1038 et 1041, situées aux 5 - 7 route des Hutins et 18 - 20 route des Ecoles.

En 2021, la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'aménagement de cet îlot foncier. L'objectif de cette procédure était de développer une offre commerciale et de services de proximités au Centre-Bourg, en lien avec les commerces existants. Les SAS CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER et SAS LOVIMM ont été retenues afin de réaliser l'opération.

Le projet du groupement d'opérateurs immobiliers comporte environ 1 080 m<sup>2</sup> de surface commerciale et 41 logements, dont 12 en Bail Réel Solidaire (BRS).

A ce jour, le projet est suffisamment avancé pour déposer une demande de permis de construire. Cette démarche nécessite l'accord préalable du propriétaire actuel du tènement foncier. Il convient donc de saisir le Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur cette autorisation.

**N° 2024.024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :** **AUTORISE** la SAS CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER et la SAS LOVIMM à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées section C n° 1016, 1018, 1019, 1021, 1023, 1030, 1035, 1036, 1038 et 1041 appartenant à la commune.

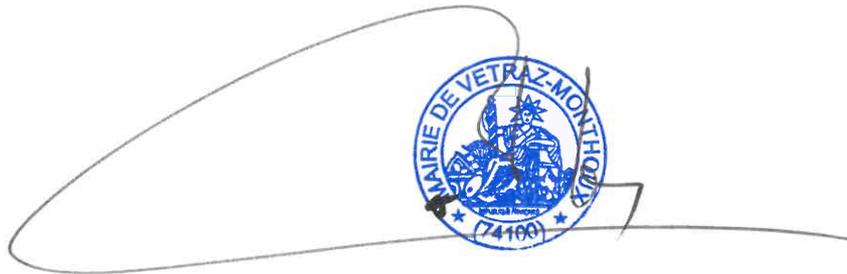
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 25 mars 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 26/03/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.